

CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERLAUTERBACH

Séance du 12/07/2021 à 19 heures 30

Le Conseil municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance publique

Sous la présidence de M. André FRITZ, Maire

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11

Pouvoirs : 2
Votants : 13
Date de convocation : 08/07/2021
Date d'affichage : 08/07/2021

Présents :

Mmes : BECHTOLD Chantal, DECK Marie Anne, KREUTZBERGER Marie,
MM : FRITZ André, WEIGEL Éric, ERHARD Antoine, ZERMANN Cédric, ENGELHARD
Jean-Michel, HEINTZ Vincent, KREUTZBERGER Luc, MITTENBUHLER Damien.

Absents excusés : HUFSCHMIDT Sandrine, CIVIDINO Daniel, VOLTZ Nicolas, HERBEIN
Alain.

Assiste également à la séance : Mme HEILMANN Aline.

Pouvoirs : CIVIDINO Daniel à ENGELHARD Jean-Michel.
VOLTZ Nicolas à WEIGEL Eric

DELIBERATIONS

N° 2021-31

Création d'un emploi d'Adjoint Technique contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un
emploi d'Adjoint Technique territorial à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront aux fonctions d'Adjoint Technique territorial.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 354, indice majoré : 332.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Présents : 11 - Pouvoirs : 2 - Votants : 13
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2021-32

Subvention à l'Association sportive et socioculturelle de l'école élémentaire et à la Coopérative scolaire de l'école maternelle pour leurs sorties culturelles 2020/2021.

VU la demande de l'Association Sportive et Socioculturelle de l'école élémentaire et de la Coopérative Scolaire de l'école maternelle lors du conseil d'école du 10 novembre 2020 et la relance du 05 juillet 2021 ;

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 240,50€ à l'Association Sportive et Socioculturelle de l'école élémentaire et de 162,50€ à la Coopérative Scolaire de l'école maternelle pour leurs sorties culturelles 2020 – 2021.

Cette subvention, à hauteur de 6,50€ par enfant permettra aux 25 enfants de l'école maternelle et aux 37 enfants de l'école élémentaire de bénéficier d'une sortie culturelle (d'un spectacle, d'une visite ou d'une séquence de film)

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LE POINT N° 2020-49 DU 01/12/2020

Présents : 11 - Pouvoirs : 2 - Votants : 13
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2021-33

Subvention à l'Association sportive et socioculturelle de l'école élémentaire pour leur sortie de fin d'année scolaire.

VU la demande de l'Association Sportive et Socioculturelle de l'école élémentaire du 5 Juillet 2021 ;

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 481.60€ à l'Association Sportive et Socioculturelle de l'école élémentaire pour leur sortie de fin d'année scolaire.

Cette subvention à hauteur de 5.10€ par enfant plus les frais de transport (bus) à hauteur de 298€ permettra aux 36 enfants de l'école élémentaire de bénéficier d'une sortie de fin d'année.

Présents : 11 - Pouvoirs : 2 - Votants : 13
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2021-34**Autorisation de virements de crédits.**

Le Conseil municipal autorise le virement de crédits de 4 000,00€ de l'article 020 Dépenses imprévues d'investissement à l'article 2183 – 1500 Matériel de bureau et informatique

Présents : 11 - Pouvoirs : 2 - Votants : 13
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2021-35**Décision modificative de virements de crédits.**

Le Conseil Municipal vote les crédits complémentaires et approuve les modifications budgétaires suivants :

DEPENSES		RECETTES	
<u>Section de fonctionnement</u>			
C/ 6811-42	35 882,00 €	cl.....	0,00 €
023	-35 882,00 €	cl.....	0,00 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
<u>Section d'investissement</u>			
cl.....	0,00 €	C/ 28041512-040	35 882,00 €
020	0,00 €	021	-35 882,00 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

Présents : 11 - Pouvoirs : 2 - Votants : 13
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2021-36**Approbation de la convention de financement « Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».**

Dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires lancé par l'Etat, le dossier de subvention déposé par la commune a été retenu dès la première vague de sélection publiée le 28 mai 2021.

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve la convention de financement « appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

Présents : 11 - Pouvoirs : 2 - Votants : 13
Adopté à l'UNANIMITE

DIVERS :

Avec l'accord des conseillers municipaux, le Maire traite les points suivants sous Divers :

N° 2019-37

Cession de terrain – ZA KIESWEG

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal

- Que la société GARTEN UND LANDSCHAFTSBAU FLORIAN HUFNER, spécialisée dans l'horticulture et l'aménagement paysagé désire acquérir la parcelle, n°330/126, d'une superficie de 23 ares 49 dans la ZA KIESWEG.
- Que la commune a proposé à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin une cession du terrain au prix de 500€ HT l'are.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après avoir délibéré :

- **accepte** la cession de terrain à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au prix de 500€ HT l'are,
- **décide** que les frais liés à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur,
- **autorise** le Maire à signer l'acte notarié.

Présents : 11 - Pouvoirs : 2 - Votants : 13
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2021-38

Diverses informations

Le Maire informe le Conseil municipal :

- De la carte de remerciement de Monsieur HAMMER.
- qu'il a, par délégation, renoncé au droit de préemption quant à la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :
Mme CARDAO Véra et M SKODIC Eric, 108 Rue Napoléon 67470 WINTZENBACH, Parcelle 117/47 Section 4, pour une superficie totale du bien de 00 ha 02 a 85 ca.

Mme ZIMMERMANN Joëlle, 14 Rue Allmend, Parcelle 105/1 Section 2, pour une superficie totale de 00ha 04a 97ca.

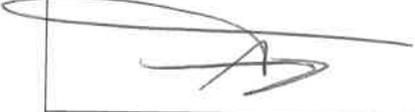
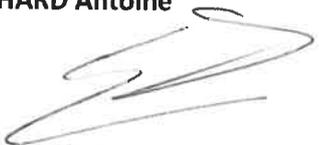
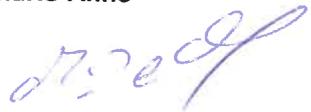
Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, 3 Rue Principale 67930 BEINHEIM, Parcelle 327/126 Section 37 pour une superficie totale de 00ha 23a 49ca.

M et Mme LANTZ Marc, 1 Rue des Peupliers, Parcelle 149/18 Section 6, pour une superficie totale du bien de 00ha 5a 58ca.

La séance est levée à 20h15.

Suivent les signatures au registre.
 Pour extrait conforme, le 12/07/2021
 Le Maire,
 André FRITZ



FRITZ André 	WEIGEL ÉRIC 	BECHTOLD Chantal 
ERHARD Antoine 	ZERMANN Cédric 	CIVIDINO Daniel
DECK Marie-Anne 	ENGELHARD Jean-Michel 	HEINTZ Vincent 
HERBEIN Alain	HUFSCHMIDT Sandrine	KREUTZBERGER Luc 
KREUTZBERGER Marie 	MITTENBUHLER Damien 	VOLTZ Nicolas